

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, je crois bien que l'accord est complet à la Chambre au sujet de la nécessité d'un régime d'assurance frais médicaux. J'aimerais entendre l'expert en logement salubre, l'expert de Québec-Est (M. Duquet), s'exprimer, s'il a des choses à dire à ce sujet. L'accord est complet au sujet de la nécessité de l'assurance frais médicaux, et tout le monde le reconnaît.

Il y a, dit-on, un citoyen sur trois qui n'est pas capable de payer ses frais médicaux. Cette raison seulement serait suffisante à justifier l'établissement d'un régime d'assurance frais médicaux. Mais l'urgence d'un tel régime ne doit pas nous faire oublier les responsabilités ainsi que les droits de chacune des parties constituantes ou participantes. Nous ne pouvons pas ignorer les droits des provinces dans ce domaine, pas plus que nous ne pouvons ignorer la priorité que les provinces ont dans le domaine de l'éducation. La santé publique, tout comme l'éducation, est du ressort et du domaine exclusif des provinces et, pour cette raison, on ne peut faire autrement que de reconnaître que la mesure actuellement à l'étude constitue un empiètement sur les droits et prérogatives des provinces. Cette seule raison nous justifierait à rejeter, dès maintenant, la mesure législative qui nous est soumise. Mais il y a encore d'autres facteurs qui renforcent l'objection, si vous voulez, que nous pouvons avoir au projet de loi actuel.

Personne ne doute que le gouvernement libéral actuel pratique du chantage à l'égard des gouvernements provinciaux. Le gouvernement libéral actuel ne se contente pas seulement d'empiéter dans un domaine qui est du ressort des provinces, mais il s'y installe et dit: Voici, messieurs des provinces, le régime qui est bon pour vous; voici le régime d'assurance frais médicaux que nous avons pensé vous offrir. C'est à prendre ou à laisser.

En plus de cela, j'ai dit que le gouvernement libéral ou central faisait du chantage. Oui, il fait du chantage, monsieur l'Orateur, parce qu'il fait miroiter devant les provinces les millions qu'elles obtiendront si elles veulent bien être dociles et accepter les conditions que lui font les bureaucrates d'Ottawa.

Monsieur l'Orateur, une telle situation a duré assez longtemps, et je crois qu'il est temps que nous fassions comprendre aux ministres actuels qu'ils doivent cesser de faire ce chantage, qu'ils doivent cesser de traiter les provinces comme des mineures.

Monsieur l'Orateur, il est certain que des provinces moins fortunées ont besoin d'aide, et c'est de là qu'il faut partir pour établir l'urgence des consultations avec les provinces.

Monsieur l'Orateur, quiconque a suivi les débats, les méthodes employées pour saisir la

Chambre du projet présentement à l'étude ne peut faire autrement que d'admettre et de constater que les provinces n'ont pas eu leur part des consultations auxquelles elles avaient droit.

Monsieur l'Orateur, par suite de ce bill C-227, nous sommes en face d'une promesse électorale faite par les libéraux au cours de la dernière campagne électorale et, pour ne donner qu'une preuve de ce que j'avance, j'ai en main un extrait des notes préparées pour l'allocation du très honorable premier ministre (M. Pearson), datée du 21 septembre 1965, et qui coïncidait avec le discours d'ouverture que le très honorable premier ministre prononçait au Château Laurier.

A la page 9 de ce discours, on lit ce qui suit: Notre objectif serait qu'un régime complet de soins médicaux fonctionne au Canada lors du centenaire de la Confédération, le 1^{er} juillet 1967.

D'autres personnes ont mentionné des déclarations faites par d'autres ministres lors des dernières élections, et cela prouve bien que c'était une promesse électorale que les libéraux ont faite à ce moment-là. De là l'anxiété de ceux qui sont forcés de mettre à exécution, et le plus tôt possible, cette promesse libérale. Ils en ont trahi tellement d'autres, qu'ils veulent au moins en remplir quelques-unes, même si cela est au détriment du respect des prérogatives et des droits des provinces.

La mesure actuellement à l'étude est un fait connu de tous. Elle a constitué une source de dissension non seulement au sein du parti libéral, mais également au sein du cabinet libéral. Il faut simplement se reporter au «caucus» qui a été tenu au retour du très honorable premier ministre au Canada, après son séjour en Angleterre, pour se souvenir que les discussions entre les membres du parti libéral ont été vives et acerbes. On a exigé un «caucus» pour demander un compte rendu au très honorable premier ministre, pour lui demander d'expliquer pourquoi la mise en vigueur du régime d'assurance frais médicaux était retardée d'au moins un an.

● (9.40 p.m.)

Les discussions ont été également acerbes et acrimonieuses lors du congrès tenu la semaine dernière, au Château Laurier. Il a été question de la démission de certains ministres. A certains moments, on a mentionné que l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) démissionnerait. Il a été également question que l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) démissionne lui aussi, parce qu'il était mécontent de la façon dont il avait été traité. Enfin, cela a été la source d'un chahut et d'une dispute sans nom, au sein de ceux qui, devant le monde,